



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITEE

E/CONF.85/L.83 (Abstract)  
24 juillet 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS  
GEOGRAPHIQUES  
New York, 25 août-3 septembre 1992  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA  
SITUATION DANS LEURS REGIONS ET LEURS PAYS ET SUR  
LES PROGRES ACCOMPLIS QUANT A LA NORMALISATION DES  
NOMS GEOGRAPHIQUES DEPUIS LA CINQUIEME CONFERENCE

Rapport de la Norvège

Document présenté par la Norvège\*\*

Résumé

Le rapport de la Norvège, structuré en fonction des points de l'ordre du jour de la sixième Conférence, constitue une suite au rapport de la cinquième Conférence de 1987.

Le projet de loi sur les noms de lieux a été mentionné pour la première fois dans le rapport de 1987 et le facteur le plus important pour la normalisation des noms géographiques en Norvège au cours des cinq dernières années a été son adoption et son entrée en vigueur. La loi sur les noms de lieux est présentée en détail dans un document de travail distinct de la Conférence. Les points saillants de cette loi sont les suivants : l'organisme public qui utilise un nom de lieu doit en autoriser la graphie; les noms de

---

\* E/CONF.85/1/Rev.1.

\*\* Etabli par M. Botolv Helleland, Conseiller d'Etat chargé des noms géographiques, Département de recherche toponymique de l'Université d'Oslo.

lieu qui ont été fixés par la loi doivent être utilisés par les autres organismes publics; la graphie doit être basée sur la prononciation locale traditionnelle tout en respectant les règles orthographiques actuelles. Des postes ont été créés pour deux consultants en toponymie et un secrétaire pour chacune des quatre régions universitaires du pays, ainsi que pour des consultants et des secrétaires pour les toponymes sami (lapons) et finnois, en Norvège. Tous les noms reconnus conformément à la loi doivent être transmis à un registre informatique centralisé géré par le Service norvégien de cartographie. Il existe un organe de recours qui connaît des plaintes relatives aux formes normalisées des toponymes.

On a continué dans de nombreux districts, à compiler les toponymes existant dans la tradition orale et l'enregistrement détaillé a été effectué dans deux zones distinctes, dans le cadre de la construction prévue d'un gazoduc et d'un aéroport.

Le Service norvégien de cartographie accorde un rang de priorité élevé à un projet d'informatisation de tous les toponymes figurant sur les cartes. Le Service des archives toponymiques a élaboré un programme conjoint d'informatisation des noms traditionnels récemment collectés, en vue de constituer la base de données des toponymes norvégiens. L'Université d'Oslo a commencé à informatiser les registres toponymiques actuels. (Les méthodes de collecte et d'informatisation des toponymes sont décrites dans un document de travail distinct.)

Le Service norvégien de cartographie a publié dans la série cartographique principale une nomenclature de noms de lieux informatisée en trois volumes contenant quelque 400 000 entrées. La Commission norvégienne de stratigraphie a publié une étude sur les noms des unités géologiques. Un manuel des noms de lieux utilisés dans le secteur public et le secteur privé sera publié à la fin de 1992. Le Conseil de la langue norvégienne a publié une liste des noms étrangers dans laquelle le nombre des exonymes a été réduit par rapport aux listes précédentes. L'Institut norvégien de recherche polaire a énoncé de nouvelles règles relatives à l'autorisation des noms dans le territoire norvégien de l'Antarctique, ainsi qu'une liste des noms reconnus dans cette zone.

Des cours de formation à la collecte et à l'utilisation des noms de lieux ont été organisés dans de nombreuses régions du pays. Une conférence nationale sur la normalisation des toponymes dans la langue écrite et parlée s'est tenue en 1988.

-----